

Informations générales

| Pays | Informations Générales |
|--------------------|---|
| France | <p>Capitale: Paris (2 166 200 hab.) Superficie: 550 000 km² Population: 60 400 000 hab. (94 hab/km²)</p> <p>Système politique: République parlementaire. La Constitution du 4 octobre 1958 organise les pouvoirs publics. Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République (élu au suffrage universel direct pour 5 ans) et le Premier ministre de son gouvernement. Le Parlement incarne le pouvoir législatif et se compose de deux assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat. Le pouvoir judiciaire est assuré par la magistrature, qui est indépendante des deux autres pouvoirs.</p> |
| Albanie | <p>Capitale: Tirana (520 000 hab.) Superficie: 28 748 km² Population: 3 15 000 hab (108 hab/km² ; répartition: 94% d'Albanais)</p> <p>Système politique: République parlementaire. Chef de l'État: Président de la république, élu pour 5 ans au suffrage universel indirect par l'Assemblée populaire, la <i>Kuvendi Popullor</i> (organe législatif, élu tous les 4 ans). La Constitution a été adoptée le 21 octobre 1998.</p> |
| Bosnie-Herzégovine | <p>Capitale: Sarajevo (700 000 hab.) Superficie: 51 129 km² Population: 4 220 000 hab. (79 hab/km² ; répartition: 48 % de Bosniaques, 30 % de Serbes, 12 % de Croates, 6 % autres)</p> <p>Système politique: Un État (Bosnie-Herzégovine) partagé en 2 entités (la Fédération de Bosnie-Herzégovine, occupant 51 % du territoire et la Republika Srpska, en recouvrant 49 %) « coiffées » par des institutions communes: une Présidence collégiale, un Conseil des Ministres et un Parlement bicaméral</p> |
| Kosovo | <p>Capitale: Pristina (500 000 hab.) Superficie: 10 877 km² Population: 2 200 000 hab. (220 hab/km² ; répartition: 90% d'Albanais, 10% de minorités - principalement serbe et rom -)</p> <p>Système politique: Le Parlement du Kosovo a proclamé l'indépendance du territoire le 17 février 2008, indépendance partiellement reconnue par la communauté internationale. La Serbie ne reconnaît pas cette indépendance. La nouvelle Constitution, adoptée le 9 avril 2008 et qui entrera en vigueur le 15 juin, définit le nouvel État comme une république parlementaire et un "État de tous ses citoyens" garant du droit des minorités. L'Assemblée constitue l'organe législatif suprême tandis que le Président de la République représente l'unité du peuple et demeure le garant du fonctionnement démocratique des institutions. Le gouvernement est responsable de l'application des lois et des politiques de l'État et il répond de ses actes devant l'Assemblée.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM)</p> | <p>Capitale: Skopje (550 000 hab.) Superficie: 25 433 km² Population: 2 022 547 hab. (80,9 hab/km² ; répartition: 64 % de Macédoniens, 25% d'Albanais, 3,8% de Turcs, 1,7% de Serbes, 0,4% de Valaques)</p> <p>Système politique: Référendum du 8 septembre 1991 proclamant l'indépendance et adoption d'une Constitution (reconnaissance de la communauté internationale le 27 décembre 2003). République parlementaire avec un Président élu au suffrage universel direct pour 5 ans (renouvelable une fois) et un Parlement (<i>Sobranie</i>) monocaméral composé de 120 membres élus pour 4 ans.</p> |
| <p>Monténégro</p> | <p>Capitale: Podgorica (150 000 hab.) Superficie: 13 812 km² Population: 620 000 hab. (45 hab/km² ; répartition: 43,16% de Monténégrins, 31,99% de Serbes, 7,77% de Bosniaques, 5,03% d'Albanais, 1,10% de Croates)</p> <p>Système politique: Le Parlement du Monténégro a proclamé officiellement l'indépendance du territoire le 3 juin 2006, reconnue le 8 juin 2006. Proclamation d'une nouvelle Constitution le 22 octobre 2007. République parlementaire avec un président élu pour un mandat de 5 ans (renouvelable une fois).</p> |
| <p>Serbie</p> | <p>Capitale: Belgrade (1 099 239 hab.) Superficie: 77 484 km² Population: 9 800 000 hab. (84 hab/km²)</p> <p>Système politique: La Serbie est redevenue totalement indépendante après que le Monténégro ait décidé de quitter l'union de Serbie-Monténégro en juin 2006. République démocratique représentative, avec une nouvelle Constitution promulguée le 8 novembre 2006.</p> |

Sources:

Site Internet du Ministère des affaires étrangères français (www.diplomatie.gouv.fr)
 des différentes missions économiques françaises réparties sur la zone
 (www.missioneco.org)
 du comité de liaison pour la solidarité avec l'Europe de l'est: COLISEE
 (www.colisee.org)
 du Conseil de l'Europe (www.coe.int)
 du programme communautaire SIGMA (www.sigmaweb.org)
 des collectivités locales au sein de l'Union Européenne (www.vic-publique.fr)